

St. Louis, le 4 mars 2009

## **Aux Présidents des sections de XYLON International**

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 février 2008, les membres présents ont confié la succession de Hanns Studer au nouveau président Lukas E. Linder. Par la même occasion, de nombreux applaudissements ont fait honneur à Hanns Studer pour son engagement pour XYLON International. A ce titre, il a été nommé président d'honneur de l'association.

Son engagement sans faille a permis notamment la continuité de l'activité de XYLON International en ramenant le siège de Winterthur (Suisse) à Saint-Louis en France. La présentation de la Triennale XYLON 14 en février 2008 à l'*ESPACE D'ART CONTEMPORAIN FERNET-BRANCA* en a été la première grande réalisation et un réel succès.

Pour l'heure, Hanns Studer s'est retiré sur l'île de Rügen d'où il suit avec attention les travaux de XYLON International. Le président Lukas E. Linder et l'ensemble du Conseil d'Administration lui réitèrent les remerciements chaleureux.

Les remerciements vont également à la ville de Saint-Louis, avec laquelle nous sommes liés par une convention, à l'engagement de son député-maire Jean Ueberschlag, ainsi qu'à toute l'équipe qui a porté XYLON 14.

Il est évident que les divers partenaires de tous ordres ont largement contribué à la réussite de cette opération. Qu'ils en soient remerciés.

### ***Un nouveau président***

Le nouveau président Lukas E. Linder fait partie de l'Association XYLON International depuis sa création en France. A ce titre, il a occupé les fonctions de trésorier jusqu'à sa nomination en tant que président. C'est avec un grand honneur qu'il a pris ses fonctions en mesurant bien l'ampleur de la tâche à accomplir et souhaite vivement le succès de la prochaine Triennale XYLON 15.

2008, la lettre du président.doc

### ***L'exposition XYLON 14 en tournée internationale***

Comme vous le savez, la Triennale XYLON 14 est destinée à tourner, à être montrée le plus possible à travers le monde. Nombreux ont été les lieux qui ont accueilli les Triennales précédentes.

Nous joignons à la présente un dossier de présentation de l'exposition (fiche technique, valeur d'assurance, présentation des œuvres, coût de location...).

Vous comprendrez fort bien que le tarif de location demandé est pleinement destiné à la préparation de XYLON 15.

Nous espérons pouvoir compter sur votre participation afin d'accueillir cette exposition extraordinaire, ou nous mettre en contact avec des lieux intéressés par XYLON 14.

### ***L'Assemblée Générale***

L'Association XYLON International est régie par la loi de 1901 du code des associations. A ce titre, elle se doit d'organiser tous les ans une Assemblée Générale. La prochaine Assemblée Générale est fixée au

**mardi 7 avril 2009 à 18h00 à la Mairie de Saint-Louis (France)**

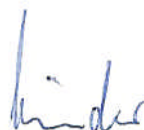
21, rue Théo Bachmann

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour accompagné d'un talon-réponse. Il sera aussi publié en forme d'invitation sur notre site internet. Une Assemblée Générale est un moment important pour une association. Nous comptons donc vivement sur votre présence, ou à défaut des membres de votre section. De nouvelles personnes intéressées par XYLON International sont les bienvenues.

En vous remerciant d'avance de votre soutien et de votre engagement en faveur de XYLON International, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de recevoir nos amicales salutations.



*La secrétaire*  
Madeleine Becker



*Le Président*  
Lukas E. Linder

*PJ : - Convocation Assemblée générale et Pouvoir (=Talon-Réponse)  
- Dossier de vente de l'exposition XYLON 14*

*Les Partenaires de XYLON International*

La Ville de Saint-Louis – La Poste (Saint-Louis) – CL Transport-Logistik (Bâle/Münchenstein)  
Clariden Leu AG (Bâle) – Zur Hohen Tannen GmbH (Bâle)

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**de**  
**l'Association XYLON INTERNATIONAL**  
Association internationale pour la gravure artistique en relief  
Mairie de Saint-Louis  
21, rue Théo Bachmann  
68300 – SAINT-LOUIS (France)

**le mardi 7 avril 2009 à 18h00**

**Mairie de Saint-Louis**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 février 2008
- 2) Approbation du rapport moral et d'activité du président
- 3) Présentation du rapport financier
- 4) Présentation du rapport des réviseurs aux comptes
- 5) Quitus au trésorier
- 6) Elections
  - a. des nouveaux membres du Comité Directeur
  - b. des réviseurs aux comptes
- 7) Divers
  - a. Cotisation des membres et sections
- 8) Pot de l'amitié

*Le Président*  
Lukas E. Linder



**Pour information :**

Concernant l'ordre du jour, chaque membre peut demander la mise en débat d'un élément particulier dans le point « Divers », à condition d'en informer officiellement (au plus tard **pour le 2 avril 2009**) le président Lukas E. Linder par un courrier dûment daté et signé.

---

## POUVOIR / TALON-REPONSE

Je soussigné (Nom, Prénom) : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

ne pourra pas assister personnellement et donne pouvoir à :

Mme, Mr : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

pour les votes proposés lors de l'assemblée générale du 7 avril 2009 de l'Association XYLON International.

➤ Veuillez cocher la/les case/s par  ou  et compléter par le nombre de personnes (si accompagné).

assistera à l'Assemblée Générale;

et

sera accompagné par ..... personnes. Date.....

Certifié conforme :

.....

Lieu .....

### Extrait de l'Article 14-2 des statuts de XYLON International

« Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le code civil local et les présents statuts, les Assemblées obligent leurs décisions à tous les membres, y compris les absents.

Seuls ont droit de vote les membres présents.

Chaque membre présent de l'Association peut voter par procuration pour un autre membre. Le nombre de procurations est toutefois limité à deux par personne.

Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifié conforme par les membres du Bureau de l'Assemblée. »

---

**Talon-réponse/Pouvoir** à retourner au siège social avant la date de l'assemblée générale, au plus tard **pour le 2 avril 2009** ou à remettre à la personne qui vote en votre nom.

---